

Partenariat International SHS
Contrat doctoral fléché
AMU – Ecole Française de Rome
FICHE DE PRESENTATION DU PARTENARIAT

Établissement partenaire : Fondée en 1875, [l'École française de Rome](#) (EFR) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'École française de Rome a pour mission fondamentale la recherche et la formation à la recherche dans le champ de l'archéologie, de l'histoire et des autres sciences humaines et sociales, de la Préhistoire à nos jours. Son domaine d'intervention privilégié couvre un espace comprenant Rome, l'Italie, le Maghreb et les pays du Sud-Est européen proches de la mer Adriatique.

L'EFR soutient les recherches de terrain dans ses aires de compétence, nécessitant le recueil de données dans les bibliothèques, les archives, les musées et sur les sites archéologiques, ou la réalisation d'enquêtes de sciences sociales.

Domaines de recherche : Les projets de thèse des doctorants sélectionnés dans le cadre du « Contrat doctoral fléché EFR » devront s'inscrire dans l'un des domaines de recherche développés par le partenaire.

Axes de recherche de l'établissement partenaire 2022-2026 : Espaces maritimes, littoraux, milieux insulaires ; Création, patrimoine, mémoire ; Population, ressources, techniques ; Territoires, communauté, citoyenneté ; Croyances, pratiques et institutions religieuses ; L'Italie dans le monde.

Dans le cadre de ces axes, seront privilégiés tout particulièrement, et cela dans une perspective qui devra être ouverte aux croisements disciplinaires, les domaines suivants :

- Histoire de l'alimentation et du goût
- Histoire et anthropologie de la santé
- Histoire et anthropologie du droit
- Ressources maritimes et hydriques
- Patrimoines industriels et post-industriels
- Régulation et dérégulation du travail
- Cultures politiques
- Étude des populations et de leurs dynamiques
- Études environnementales, patrimoines naturels
- Sciences des textes et du document
- Arts visuels contemporains

Environnement scientifique : Tout au long de son contrat doctoral, le doctorant sera intégré pleinement à la vie scientifique de l'École française de Rome en tant que « Doctorant contractuel d'Aix-Marseille Université ». La thèse se déroulera, de préférence, dans le cadre d'une codirection ou d'une cotutelle internationale. Le partenariat privilégie la mobilité de terrain : le doctorant devra donc passer un tiers de la durée totale de son contrat doctoral, soit un total de 12 mois sur 36 (sans période imposée) sur son terrain en Italie. Si la thèse concerne d'autres territoires de la compétence de l'EFR, ce séjour sera réparti entre Rome, pour des périodes d'intégration et de formation, et les terrains étudiés.

Hébergement : Pendant son séjour à l'EFR, le doctorant bénéficiera d'un tarif préférentiel (tarif boursier) pour être hébergé au sein de l'EFR dans la résidence de Piazza Navona. Il devra s'acquitter des frais correspondants.

Transport et autres dépenses : L'EFR prendra en charge les frais de transport correspondant à un déplacement par semestre entre la France et l'Italie. Les autres dépenses liées à la mission du doctorant seront à la charge de son unité d'accueil et/ou de son école doctorale de rattachement au sein d'AMU. Les dépenses personnelles resteront à la charge du doctorant.

A noter : une convention de mobilité individuelle* précisant les modalités de séjour chez le partenaire sera conclue entre AMU, le partenaire et le doctorant retenu en complément d'un ordre de mission (OM)**. Les droits d'inscription sont à acquitter à AMU pendant la durée de la thèse.

(*) Etablie par la Direction de la Recherche et de la Valorisation

(**) Etabli par l'unité de recherche de rattachement du doctorant au sein d'AMU